

Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales
Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales
Band: 23 (1965)
Heft: 1

Artikel: Problèmes de la main-d'œuvre étrangère en Suisse : aspects sociologiques et médicaux de l'assimilation
Autor: Grandjean, E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-135897>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Problèmes de la main-d'œuvre étrangère en Suisse — Aspects sociologiques et médicaux de l'assimilation¹

Professeur D^r médecin E. Grandjean
Institut d'hygiène et de physiologie du travail, Ecole polytechnique fédérale, Zurich

Situation actuelle en Suisse

En août 1964, les statistiques officielles [1, 11] ont révélé que l'on comptait en Suisse, en chiffres ronds, 721.000 travailleurs étrangers soumis au contrôle des autorités. Une comparaison avec les années précédentes montre l'augmentation rapide de l'immigration étrangère en Suisse:

1955	271.000 travailleurs étrangers
1958	363.000
1961	548.000
1964	721.000

Depuis 1955, le nombre des travailleurs étrangers a triplé chez les hommes et doublé chez les femmes.

Il y a lieu de dire que l'augmentation a été plus faible l'année dernière (1963-1964), mais qu'elle se chiffre quand même encore à 21.000 nouveaux travailleurs hommes et à 10.000 femmes. Aujourd'hui, les hommes constituent le 70 % et les femmes le 30 % des travailleurs étrangers.

Nous trouvons dans ce collectif de 721.000 travailleurs 28,6 % de travailleurs saisonniers, 64,6 % de travailleurs occupés à l'année et 6,8 % de travailleurs frontaliers. Les groupes les plus importants se trouvent dans les métiers du bâtiment (186.000), dans l'industrie travaillant les métaux (138.000), dans l'industrie textile (81.000) et dans l'hôtellerie (76.000). La main-d'œuvre étrangère se recrute en Italie pour 65,8 %, en Espagne pour 11,5 %, en Allemagne pour 10,9 %, en Autriche pour 3,8 %, en France pour 3,3 % et dans divers autres pays pour 4,7 %. Elle constitue aujourd'hui environ le 25 % de la population engagée dans des occupations professionnelles. Un peu plus du 13 % de la population totale est de nationalité étrangère.

¹ Exposé présenté dans le cadre des *Conférences économiques et sociales de Lausanne*, le 8 décembre 1964, sous l'égide des organisations suivantes: Association des gradués en sciences sociales, économiques et commerciales de l'Université de Lausanne, Association des industries vaudoises, Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie, Société industrielle et commerciale de Lausanne et environs, Société d'études économiques et sociales.

Cette situation a été considérée comme alarmante par les autorités et les a obligées à fixer un plafond pour l'embauche de travailleurs étrangers. Actuellement, les entreprises sont autorisées à engager des travailleurs étrangers seulement si le personnel total ne dépasse pas le 95 % du nombre fixé préalablement. Les autorités veulent par ce moyen limiter entre autres le renchérissement de la vie et freiner la construction.

Deux problèmes particulièrement importants ont surgi ces dernières années par suite de l'immigration: la pénétration de l'élément étranger dans le milieu d'accueil, d'une part, et les divers aspects de l'assimilation, d'autre part.

Aperçu historique

Avant la Première Guerre mondiale, la Suisse connut une forte immigration: en 1910, les étrangers atteignaient le 15 % de la population totale. L'immigration était donc plus importante qu'aujourd'hui. Il y avait parmi ces étrangers un nombre considérable d'intellectuels et de personnes exerçant une profession indépendante.

Par la suite, le problème de la pénétration de l'élément étranger et de l'influence négative qui pouvait en résulter pour le caractère national fut posé avec acuité. L'opinion publique et les autorités craignirent que certaines parties de la population indigène n'en viennent à acquérir la mentalité des immigrés vivant dans leur voisinage et à s'isoler du reste du pays. La crainte que le pays puisse perdre partiellement sa culture et ses particularités ethniques, ses coutumes et son idéologie politique (et spécialement ses conceptions du fédéralisme et de la neutralité), alerta le gouvernement et l'incita à promulguer, en 1931, des lois qui lui donnaient le droit de limiter l'immigration selon les besoins économiques et en fonction des dangers culturels et politiques prévisibles (Loi fédérale du 26 mars 1931).

L'opinion publique fut gravement alarmée par les influences politiques étrangères qui s'étaient manifestées avant et au début de la Seconde Guerre mondiale. Petit à petit, on réalisa le danger politique émanant de certains groupements étrangers qui essayaient, souvent avec succès, d'influencer les idées politiques de la Suisse.

Influences des travailleurs immigrés sur le milieu d'accueil

Le volume de l'immigration — c'est-à-dire le nombre des immigrés — a certainement un effet sur la nature et l'ampleur des influences culturelles et politiques exercées par les étrangers; il est cependant loin d'être le seul facteur déterminant. L'expérience montre que les classes sociales y jouent un rôle important. Une immigration qui se compose dans une large mesure d'intellectuels (étudiants, professions indépendantes, professions académiques, artistes) exerce une influence beaucoup plus grande sur une population indigène qu'une immigration formée avant tout de travailleurs dépendant d'un employeur indigène. Un autre facteur important

est la durée du séjour: les influences seront d'autant plus marquées que la durée du séjour sera plus longue. C'est pour ces raisons que les dangers dus aux influences culturelles et politiques sont moins prononcés en Suisse aujourd'hui qu'au début de notre siècle.

Un troisième facteur à retenir est le degré d'assimilation. Il est certain que les risques d'une influence culturelle ou politique sont d'autant plus petits que le degré d'assimilation est élevé et que le pourcentage des immigrés assimilés est grand (c'est-à-dire des immigrés devenus Suisses non seulement sur le papier mais aussi du point de vue culturel et politique).

Certains milieux ne sont cependant pas de cet avis et recommandent le maintien des mesures restrictives pour l'immigration des familles. Or, cette mesure entrave considérablement l'assimilation.

La nature et l'ampleur des influences culturelles et politiques résultant de l'immigration actuelle ne sont pas faciles à apprécier à leur juste valeur. Il est vrai qu'il existe dans nos villes des quartiers où l'élément italien semble être devenu prédominant. L'appréhension qu'un jour ces collectivités étrangères pourraient se tourner contre la population indigène s'est exprimée fréquemment, avec vigueur.

La pénétration croissante de l'élément étranger, avec ses conséquences économiques et politiques, a donc de nouveau forcé les pouvoirs publics à agir. Ceux-ci estiment que la limite tolérable au-dessus de laquelle les dangers d'influences culturelles et politiques deviennent trop menaçants se situe autour de 12 % d'immigrés par rapport à la population totale, ou 25 % de la population active [5, 10]. Cette limite est fort arbitraire. Nous trouvons, à ce sujet, des opinions très divergentes. Ainsi, certaines personnes voudraient voir le plafond des travailleurs étrangers fixé à 300.000 ou 500.000; d'autres, par contre, estiment que, pour le moment, l'influence culturelle et politique de la part de la main-d'œuvre étrangère est tolérable [8].

Il est certain que l'influence étrangère par les journaux, les illustrés, la radio et la télévision est plus grande que celle que l'on peut attribuer aux contacts entre population indigène et immigrés. Il est regrettable que l'on n'ait pas procédé à des recherches sociologiques sur cette question, qui est apparemment d'importance vitale pour la Suisse. Pour le moment, nous sommes obligés de nous baser sur des hypothèses peu sûres.

L'examen des conséquences de l'afflux du capital étranger ou de l'augmentation du nombre des entreprises étrangères en Suisse, ou encore de l'achat de terrains par des étrangers, dépasserait le cadre de cette étude. Il faut cependant mentionner ici un effet économique important: la dépendance de certains de nos métiers ou secteurs industriels de la main-d'œuvre étrangère. Un nombre considérable d'entreprises ne pourraient pratiquement plus travailler sans les ouvriers étrangers! Cette dépendance est aujourd'hui très accusée en Suisse dans l'hôtellerie, la construction, l'agriculture, ainsi que dans certaines branches de l'industrie (fonderies, industrie textile, etc.). Un retour des ouvriers étrangers dans leur pays paralyserait une grande partie de notre économie. On ne saurait oublier ces réalités lorsqu'on exige une réduction du nombre des travailleurs étrangers en Suisse.

Assimilation

Nous entendons par assimilation le rapprochement et l'adaptation de sujets immigrés de culture étrangère à la culture de la population du pays d'accueil. Il s'agit d'un ensemble de processus sociologiques qui se déroulent entre individus ou groupes immigrés et individus ou groupes du pays d'accueil. Bien que les influences soient réciproques dans une certaine mesure, la culture du pays d'accueil reste dominante. A la longue, l'assimilation s'accompagne d'une adaptation des mœurs, du comportement, des idéologies et des conceptions générales, jusqu'à ce qu'il se produise une fusion des deux cultures avec un sentiment de solidarité naturel entre les groupes ainsi fusionnés. Cette assimilation est un processus très lent, qui prend des dizaines d'années, et qui n'est, en général, pas réalisé totalement dans le temps d'une génération.

Certaines personnes opposent à la notion d'assimilation celle d'adaptation [3, 7] et la considèrent comme une modification du comportement, sans qu'il se produise une intégration culturelle et spirituelle profonde. En réalité, une telle adaptation n'est qu'une première phase de l'assimilation. Ces milieux aimeraient, d'ailleurs, que l'assimilation des travailleurs étrangers s'arrêtât au stade de l'adaptation.

Conséquences d'une assimilation insuffisante sur la santé

Plusieurs médecins — des psychiatres et des médecins d'usine — insistent depuis quelques années sur la fréquence considérable de troubles nerveux, de maladies du tube digestif et de diverses formes de dépressions psychiques chez les travailleurs immigrés. Dans la majorité des cas, il s'agit d'une manifestation corporelle d'un état psychique malade dû au déracinement, à l'angoisse, à l'isolement et à des sentiments d'infériorité. Le Dr Villa [8, 9] relate que le 80 % des 700 malades immigrés qui se sont présentés à la Polyclinique psychiatrique de Lausanne, entre 1948 et 1958, manifestèrent ces symptômes de non-adaptation. La fréquence la plus élevée (90 %) se situait dans les groupes des Italiens méridionaux et insulaires (Siciliens).

Dans son étude, Villa relève qu'une des premières conséquences du malaise dû au manque d'assimilation est l'hostilité de l'immigré à l'égard de la cuisine indigène, qui peut aller jusqu'à la grève de la faim. Parfois, il a pu observer que l'introduction d'une nourriture typiquement italienne réussissait mieux que toutes les médications calmantes et que toute la psychothérapie.

En même temps qu'il rejette la nourriture, le sujet en voie de désadaptation commence à refuser d'autres particularités du pays d'accueil: il ne supporte plus le climat, il a de la peine à s'exprimer, il réagit violemment contre l'employeur, contre l'assurance ou contre d'autres institutions du pays d'accueil.

Villa considère ces symptômes d'intolérance comme des réactions de défense contre l'angoisse, qui pousseraient l'immigré non adapté à s'isoler progressivement du milieu étranger et à rechercher instinctivement des attaches plus profondes et

plus sûres avec la mère-patrie selon un processus de régression, que l'on pourrait aussi appeler un « retour à l'enfance ». Ces sujets déracinés et malades arrivent ainsi à concevoir leur entourage comme étant hostile à leur égard, ce qui augmente leurs réactions de quérulence d'une part et leurs sentiments d'infériorité d'autre part.

Parfois, le travailleur italien, angoissé et isolé, essaie de compenser son isolement en s'associant à un groupe de compatriotes vivant dans les mêmes conditions économiques et sociales que lui. Cette méthode n'est d'ailleurs souvent pas sans succès.

Le potentiel d'assimilation du travailleur immigré

On désigne par potentiel d'assimilation la somme des facteurs qui favorisent ou entravent le processus d'assimilation. La sociologie connaît un grand nombre de ces facteurs, parmi lesquels nous retiendrons les suivants pour le travailleur migrant :

1. L'attitude des autorités et l'opinion publique dans le pays natal de l'immigré à l'égard du pays d'émigration. Si l'opinion publique est favorable à la Suisse, l'immigré s'installera dans le pays d'accueil avec une attitude positive.
2. Les conditions économiques et sociales dans le pays natal du travailleur migrant par rapport au milieu qu'il rencontre dans le pays d'accueil. Si la situation économique de son pays est très mauvaise, sa motivation d'immigrer sera forte et l'assimilation favorisée.
3. Les intentions du travailleur immigré concernant son avenir. Le désir de revenir dans le pays d'origine après un séjour limité entrave l'assimilation, tandis que l'intention de se faire un avenir dans le pays d'émigration la favorise.
4. Le degré de satisfaction du travailleur immigré dans sa nouvelle situation. Les nouvelles conditions de vie, ainsi que les conditions que rencontre sa famille, telles que le logement, la nourriture, le salaire, les loisirs, les écoles, sont déterminantes pour son potentiel d'assimilation.
5. L'attitude mentale du travailleur immigré (sympathies et antipathies) à l'égard du pays d'accueil, de l'employeur, des syndicats, des collègues de travail et du milieu social avec lequel il entre en contact.
6. Les différences culturelles dues à des différences de langue, de religion, de mœurs et de coutumes, ainsi qu'aux différentes échelles de valeurs.

Le potentiel d'assimilation du pays d'accueil

L'assimilation n'est pas déterminée uniquement par les facteurs dépendant du travailleur migrant, mais aussi — et ceci dans une très large mesure — par les facteurs dépendant du milieu d'accueil. Selon les sociologues, nous devons tenir compte à ce sujet avant tout des facteurs suivants :

1. L'intérêt économique du pays d'accueil pour la main-d'œuvre immigrante.
2. L'intérêt du pays d'accueil pour les qualités intellectuelles, éthiques et culturelles des immigrés, ainsi que la mentalité traditionnelle du pays d'accueil à l'égard d'éléments étrangers et d'influences étrangères.
3. Le standard de vie du pays d'accueil; le potentiel d'assimilation est d'autant plus élevé que le pays d'accueil constitue par son niveau de vie et sa situation économique une attraction pour les peuples d'émigration.
4. La structure politique et culturelle du pays d'accueil. Une structure fédéraliste, un pays parlant diverses langues ou dialectes assimilerait moins qu'un pays présentant une certaine unité culturelle.
5. La politique officielle du pays d'accueil: mesures d'assistance sociale, assurances maladie, sécurité sociale, mesures restrictives quant à l'immigration des familles des travailleurs, difficultés de l'éducation scolaire pour les enfants des immigrés, etc.
6. La crainte du pays d'accueil d'une trop grande influence politique et culturelle de la part des immigrés.
7. La crainte de certains groupements ou classes du pays d'accueil de la concurrence des travailleurs immigrés (crainte d'être obligé de céder de bonnes places, crainte d'une baisse des salaires, crainte de perdre un logement ou d'être limité dans les possibilités d'en trouver un).
8. Les préjugés et les sentiments de supériorité des indigènes à l'égard des immigrés.

Plusieurs auteurs [8] discutant du potentiel d'assimilation de la Suisse ont insisté sur l'importance de son histoire et sur le rôle de son territoire restreint. Un petit pays qui a toujours été entouré par de grands pays puissants est davantage orienté vers une attitude de défense; cela ne favoriserait guère son potentiel d'assimilation. Le caractère plutôt méfiant et très conservateur du Suisse doit également être considéré comme un facteur entravant l'assimilation des travailleurs immigrants.

Behrendt [8] estime que la Suisse dispose malgré cela d'un potentiel d'assimilation élevé qui serait partiellement dû à ses traditions historiques, c'est-à-dire à l'intégration de plusieurs cultures dans la sienne, à l'assimilation de réfugiés politiques dans les siècles passés, et partiellement au fait que la Suisse a considéré jusqu'à présent l'immigration récente comme un phénomène passager, croyant qu'on pourrait se débarrasser des travailleurs étrangers dès qu'on n'en aurait plus besoin. Certaines mesures restrictives des autorités suisses — comme par exemple le fait qu'on ne laisse entrer les familles que quand les conditions sont relativement stables (aujourd'hui au plus tôt après 18 mois de séjour en Suisse) — s'expliquent par cette conception.

Behrendt [8] attire cependant l'attention sur les effets défavorables de telles mesures qui entravent l'assimilation et augmentent de ce fait le danger d'influences politiques et culturelles; car celles-ci ne sont en réalité à craindre que de la part

d'une population immigrée non assimilée. Le psychiatre Villa [9] qualifie l'interdiction de l'entrée en Suisse des membres de la famille de « mesure barbare » et attache à cette mesure une importance capitale dans le processus d'assimilation.

L'étude sociologique de Zanolli [8] sur une centaine de travailleurs italiens en Suisse a révélé un certain nombre de facteurs susceptibles d'influencer l'assimilation. Voici quelques opinions et attitudes des ouvriers italiens qui tendent à l'assimilation :

1. l'impression agréable de tranquillité, de discipline et de politesse en Suisse;
2. l'admiration pour le standard de vie élevé;
3. la lecture de journaux suisses;
4. l'adaptation à la nourriture;
5. le désir de faire bénéficier les enfants d'une éducation scolaire suisse, de posséder une maison ou un commerce en Suisse;
6. le sentiment de satisfaction par rapport au travail, au logement et au salaire;
7. des connaissances ou amitiés suisses.

Bien que cette étude n'ait porté que sur un petit nombre de travailleurs, elle montre néanmoins dans quelle direction et au moyen de quelles méthodes on pourrait poursuivre de pareilles enquêtes. Ainsi, il serait possible d'obtenir des bases solides pour préparer une stratégie ou une campagne en faveur d'une assimilation du travailleur étranger.

Conflits et tensions

Il y a deux ans, on a pu lire des descriptions de situations scandaleuses dans le domaine des logements occupés par des travailleurs étrangers. Il y avait, en effet, des propriétaires suisses qui louaient des appartements ou des chambres à des prix exorbitants à plusieurs personnes à la fois, de sorte que certaines pièces étaient souvent surpeuplées. Dans d'autres cas, les travailleurs auraient été forcés de vivre dans des logements malsains qui ne répondaient pas aux exigences minimums de l'hygiène. Le manque de logements, la peur de ne pas en trouver d'autres et parfois le désir de faire rapidement des économies auraient dissuadé les travailleurs étrangers de réagir contre ces abus.

Des enquêtes à ce sujet (Müller [8]) ont montré que les critiques étaient bien souvent justifiées et que les conditions de logement étaient — surtout à la campagne ou dans les petites localités avec pénurie de logement — parfois insuffisantes et mal contrôlées par les autorités responsables. Celles-ci auraient depuis intensifié les contrôles et seraient intervenues plus fréquemment, de sorte que la situation générale se serait améliorée. Depuis 1962, les autorités tendent à inciter l'employeur à mettre à disposition du travailleur étranger un logement adéquat. Dans certains cas,

l'employeur est tenu à certifier qu'il peut mettre à disposition un logement suffisant, par exemple lorsqu'il s'agit de laisser entrer la famille ou lorsqu'il s'agit d'ouvriers provenant de pays lointains.

Des progrès dans ce domaine ont été réalisés ces dernières années; mais nous sommes certainement loin d'avoir résolu ce problème épineux. Il y a donc encore des abus à l'égard des ouvriers étrangers. Par ailleurs, nous lisons dans la presse que des familles suisses perdent parfois leur logement, parce que des entrepreneurs, ayant acheté la maison, veulent la mettre à disposition des travailleurs étrangers et de leurs familles.

On comprend ainsi que la pénurie de logements soit devenue une source de graves conflits entre les travailleurs étrangers et la population suisse.

Tensions entre travailleurs immigrés et suisses

On entend, en outre, de plus en plus souvent que les travailleurs suisses manifestent de fortes réactions d'hostilité à l'égard des étrangers. Villa [8] estime que ces réactions sont particulièrement fortes lorsque le travailleur étranger, en proie aux difficultés qu'il rencontre dans son adaptation au nouveau milieu, semble vouloir refuser en bloc les habitudes de la population suisse. Cette attitude de refus offense en général les Suisses — si fiers et si sûrs d'appartenir à un peuple supérieur — et déclenche des réactions qui aggravent les conflits.

Le travailleur suisse a certainement plusieurs motifs d'être jaloux: dangers de concurrence dans le domaine affectif et surtout dans le domaine professionnel. Dans les usines, on voue, depuis quelques années, parfois plus d'attention à la main-d'œuvre étrangère qu'aux Suisses.

Ce sont surtout les ouvriers suisses peu qualifiés qui se sentent menacés. Dans certains métiers et secteurs industriels, bien des ouvriers suisses ont pu monter un ou deux échelons grâce aux ouvriers étrangers qui ont accepté des travaux pénibles ou méprisés. A la longue, il arrive parfois que le travailleur suisse, ainsi promu aux fonctions de contremaître ou à une responsabilité plus élevée, se révèle insuffisant et moins qualifié que certains ouvriers étrangers qui lui sont subordonnés. Il va de soi que de telles situations créent une atmosphère défavorable à l'entente entre ouvriers indigènes et étrangers.

On a aussi remarqué une aversion des femmes suisses à l'égard des travailleurs étrangers, en particulier à l'égard des femmes étrangères, qu'elles jugent trop prolifiques et trop charnelles. Cette intolérance se manifeste souvent par l'utilisation de surnoms parfois ironiques et parfois franchement agressifs et méchants. Ces réflexes de refus se traduisent occasionnellement, dans les journaux locaux, par de petites annonces ainsi conçues: « Chambre à louer, Italiens exclus. »

Il y a encore une autre source importante de réactions d'hostilité: les différences profondes de caractère et de tempérament. Les Suisses supportent très mal, par exemple, les manifestations collectives bruyantes des Méridionaux. Cette aversion

contre la vie bruyante des étrangers est partiellement due à une éducation différente. D'autre part, elle exprime parfois simplement la crainte de se voir submergé par les nouveaux arrivés.

Besmer [8] a entrepris une enquête psycho-sociologique auprès d'une quarantaine d'ouvriers suisses sur leur opinion à l'égard de leurs collègues italiens. Il a procédé à des interviews et à des tests psychologiques (tests d'associations, des phrases à compléter ou des projections psychologiques). Les résultats obtenus ont permis de tirer les conclusions suivantes:

Les associations avec le mot « Italie » étaient en majorité de nature négative (arriéré, mauvais salaires, etc.). Seulement 16 personnes sur 40 pensèrent d'abord à l'Italie comme pays du soleil et de vacances. L'hostilité était encore plus prononcée dans les tests de phrases à compléter: plus de la moitié des sujets relevèrent des défauts de caractère chez les Italiens. Les deux tiers étaient mécontents de devoir travailler avec des Italiens. Les ouvriers suisses — donc ceux qui étaient testés — furent qualifiés d'honnêtes, d'appliqués, de bons travailleurs et de bon caractère. Les deux tiers des sujets interrogés estimèrent que les Italiens essaieraient d'obtenir en Suisse une plus grande influence dès qu'ils seraient assez nombreux. Les sentiments de menace et l'idée de la concurrence professionnelle étaient plus prononcés chez les sujets âgés que chez les jeunes. Les sujets moins bien qualifiés étaient plus négatifs à l'égard des Italiens que les sujets bien qualifiés. Les ouvriers suisses n'ont guère apprécié le fait que les ouvriers italiens ont accepté les travaux sales et dangereux; par ailleurs, ils n'ont en général pas interprété le sens de la famille des Italiens comme une qualité positive, mais comme tendance à vouloir se distancer des Suisses.

L'auteur relève une situation qui lui semble caractéristique pour l'explication des conflits et de leurs causes: l'Italien immigré peut — pour des raisons politiques ou économiques — perdre facilement son droit de travailler en Suisse. Par conséquent, il a tendance à travailler et à gagner le plus possible, en faisant des heures supplémentaires et en augmentant sa production individuelle. Les loisirs ne l'attirent pas beaucoup, puisqu'il cherche à réaliser des économies. L'ouvrier suisse a une situation différente: il apprécie les loisirs qui lui permettent de s'occuper de sa famille; bien qu'il désire gagner suffisamment, il supporte mal que le collègue italien gagne davantage, et il croit que les salaires à la pièce sont occasionnellement abaissés à cause des performances élevées des ouvriers italiens. En outre, l'ouvrier suisse est très conscient de la réputation du travail suisse et il craint que l'ouvrier italien ne nuise à cette réputation. Pour ces raisons, il aurait tendance à considérer l'ouvrier italien comme un mauvais travailleur et comme un individu paresseux, bien que l'expérience quotidienne ait prouvé le contraire.

Il est regrettable que cette étude très intéressante de Besmer ne porte que sur 40 ouvriers, nombre qui n'est certainement pas représentatif. D'autres études de ce genre seraient hautement souhaitables, afin de mieux déceler les divers facteurs influençant les conflits entre travailleurs immigrés et travailleurs du pays d'accueil.

Il est d'ailleurs intéressant de constater que certains arguments des syndicalistes [3], exprimés ces derniers temps dans le cadre des discussions portant sur les nou-

veaux accords entre la Suisse et l'Italie, reflètent partiellement une certaine animosité des travailleurs suisses à l'égard des étrangers. Les syndicats, en particulier, se plaignent du manque de solidarité des travailleurs étrangers. Mais il y a aussi d'autres opinions.

En 1962, par exemple, lors de leur entrée au service militaire, les recrues suisses pouvaient choisir entre autres sujets de composition celui de la collaboration avec l'ouvrier étranger. Le 37 % des recrues choisirent ce sujet, et il a été étonnant de constater que presque les deux tiers se sont prononcés de manière plutôt positive à l'égard des ouvriers étrangers et étaient favorables au travail en commun avec eux.

Bien que ces compositions ne constituent pas une analyse rigoureuse et scientifique, elles indiquent toutefois que l'appréhension concernant la pénétration de l'élément étranger n'est pas très prononcée chez les jeunes ouvriers suisses, et qu'on n'est pas en droit de trop généraliser les résultats défavorables cités plus haut.

D'ailleurs, il n'y a pas de raison de croire que les Suisses soient plus xénophobes que d'autres peuples. Notre tradition touristique, notre situation centrale en Europe et nos trois langues principales nous ont facilité les rapports avec l'étranger. Les conflits d'aujourd'hui sont plutôt dus au standard de vie élevé des Suisses, situation qui rend difficile la compréhension pour des êtres moins fortunés.

Problèmes de l'assistance sociale

Mlle Gallas [8], assistante sociale auprès du Consulat général italien à Zurich, relate qu'environ le 40 % des travailleurs italiens immigrés qui s'adressent à son service sont des jeunes filles mères ou des personnes ayant des difficultés de ménage. La plupart des jeunes filles mères travaillent dans des hôtels et des restaurants ainsi que dans l'industrie textile; le 80 % des pères sont italiens. L'auteur écrit que les causes principales de ces difficultés sont: la liberté des jeunes filles, les conditions de logement (surpopulation et promiscuité des sexes), les promesses de mariage, la solitude, une éducation et information sexuelles insuffisantes, et l'excuse que « chacune a un fiancé ». Il manque la protection par la famille; l'Italie est lointaine et la nostalgie sensibilise les jeunes filles à l'égard d'un compliment ou d'une promesse. Beaucoup d'Italiennes du Sud sont persuadées que le père de leur enfant sera obligé de les épouser si elles le dénoncent aux autorités ou au prêtre de leur commune en Italie. Cette idée correspond, en effet, aux coutumes méridionales, où seul le mariage peut protéger la jeune fille contre la perte de l'honneur.

En réalité, la loi italienne favorise les hommes et ne connaît pas l'obligation d'entretenir la mère célibataire. En Italie méridionale, celle-ci est en général expulsée de la famille, tandis qu'en Italie du Nord, la famille — les grands-parents — prennent soin, en général, des enfants naturels.

Le comportement des pères italiens d'enfants naturels est assez différent d'un cas à l'autre. Le mariage et la légitimation de l'enfant constituent l'exception; le plus souvent, le père va chez un médecin, en croyant qu'un avortement est chose

facile en Suisse; il essaie aussi de renvoyer la jeune fille en Italie pour se soustraire à un procès en Suisse; ou encore il s'en retourne lui-même en Italie où les jugements des tribunaux suisses ne sont pas reconnus. S'il reste en Suisse, il a beaucoup de peine à accepter les charges financières que lui imposent les tribunaux pour assurer les soins et l'éducation de l'enfant naturel.

Quant aux difficultés de ménage, Mlle Gallas pense que leurs racines sont en général profondes, mais que le milieu étranger peut aggraver les conflits. La situation est souvent très grave lorsque seul l'un des époux émigre à l'étranger. Le mari rentre une ou deux fois par an à la maison; il change sa vie et ses conceptions, tandis que la femme travaille à la maison et s'occupe des enfants. Les époux s'éloignent l'un de l'autre et ne se comprennent plus.

Une autre activité de l'assistance sociale en faveur des immigrés concerne les difficultés économiques qui sont presque toujours dues à des maladies. Les immigrés en Suisse sont presque sans exception des ressortissants de pays où la sécurité sociale et l'assurance maladie sont nettement plus développées qu'en Suisse. L'immigré a tendances, soit par négligence, soit pour faire des économies, soit par ignorance, à ne pas s'assurer contre la maladie en Suisse. Ces dernières années, les autorités et les employeurs se sont occupés davantage de ces questions, et des progrès ont pu être réalisés.

Résumé et conclusions

Lorsque l'immigration de travailleurs étrangers atteint une certaine ampleur, il se produit inévitablement des tensions et des conflits entre les individus ou groupes immigrés d'une part et la population du pays d'accueil d'autre part. Une analyse sociologique de telles situations montre que la plupart des difficultés touchent à deux problèmes fondamentaux: le phénomène de pénétration de l'élément étranger (avec toutes ses conséquences économiques et sociales) et les difficultés d'assimilation.

Des études, ainsi que l'expérience de tous les jours, nous apprennent que l'assimilation des travailleurs immigrés réduit sensiblement les risques d'influences menaçant le caractère national du pays d'accueil et qu'elle diminue certainement les tensions et les conflits entre les immigrés et la population indigène.

Voici, à la suite de ces analyses, quelques mesures importantes qui seraient susceptibles de favoriser l'assimilation et de contribuer à la détente de l'atmosphère actuelle:

1. Donner aux travailleurs immigrés les mêmes droits (au point de vue travail, salaire, logement, etc.) et les mêmes conditions de sécurité sociale qu'aux travailleurs suisses.

2. Accepter les familles des travailleurs immigrés le plus tôt possible et assurer les facilités nécessaires quant au logement et à l'éducation [2] (l'accord entre la Suisse et l'Italie, qui est discuté aux Chambres fédérales, tient compte de ces exigences).
3. Pratiquer une politique libérale à l'égard de ceux qui désirent se naturaliser; favoriser avant tout la naturalisation des éléments en voie d'assimilation.
4. Influencer l'opinion publique suisse, afin d'augmenter la compréhension pour les traditions, les coutumes, le caractère et la culture des travailleurs immigrants. Organiser et favoriser l'assistance sociale sur tous les plans, afin de faciliter l'assimilation dès l'entrée en Suisse.
5. Elaborer un plan général de « stratégie » englobant toutes les organisations possibles, afin de coordonner les efforts dans le but de favoriser l'assimilation et d'assurer le bien-être physique et psychique des immigrés.

Ces mesures souhaitables ne doivent d'ailleurs pas empêcher une réduction de la main-d'œuvre étrangère qui est nécessaire aujourd'hui, dans une certaine proportion.

Une partie de ces exigences, surtout celles concernant le problème des logements et des droits de travail, se heurtent à de grandes difficultés. Néanmoins, il est de notre devoir de chercher des solutions appropriées et d'offrir aux étrangers qui travaillent pour nous des conditions de vie dignes de nos propres traditions sociales.

Bibliographie

- [1] PEDOTTI G.: «Der heutige Stand des Problems der ausländischen Arbeitskräfte », *Revue suisse d'utilité publique*, 102, 235-241, 1963.
- [2] HERMS G.: « Die fremdsprachigen Kinder in der Volksschule der Stadt Zürich », *Revue suisse d'utilité publique*, 102, 257-267, 1963.
- [3] *Nationale Schweizerische UNESCO-Kommission*: Studientagung « Die Probleme der ausländischen Arbeitskräfte in der Schweiz », Freidorf-Muttenz, 17.-20. November 1963, Schlussbericht, Seite 9.
- [4] *Bundesamt für Industrie, Gewerbe und Arbeit*: Die ausländischen Arbeitskräfte in der Schweiz, Bern, 1963.
- [5] *Office fédéral pour l'industrie, les arts et métiers et le travail*: Information pour la presse, 27 septembre 1963.
- [6] MUNZ E.: « Die Schule, der Schularzt und das fremdsprachige Kind », *Z. Präventivmedizin*, 8, 11-25, 1963.
- [7] SCHALLER R.: *Konjunkturpolitik und Fremdarbeiter*, Vortrag in Studiengesellschaft für Personalfragen, Zürich, 17. Juni 1963.
- [8] *Sondernummer der Zeitschrift für Präventivmedizin* 8/6, 337-415, 1963: « Die Assimilation ausländischer Arbeitskräfte ». Mit Beiträgen von R. F. Behrendt, S. Zanolli, J. Besmer, N. Jaussi, T. Gallas, H. Wyss, J. L. Villa, Th. Müller, A. Luchsinger und Chr. Gasser.
- [9] VILLA J.-L.: « La main-d'œuvre étrangère », *L'entraide*, 17, 25-43, 1963.
- [10] *Bundesamt für Industrie, Gewerbe und Arbeit*: « Das Problem der ausländischen Arbeitskräfte ». Bericht der Studienkommission für das Problem der ausländischen Arbeitskräfte, Bern, 1964.
- [11] *Bundesamt für Industrie, Gewerbe und Arbeit*: Bestand der kontrollpflichtigen ausländischen Arbeitskräfte im August 1964. *Die Volkswirtschaft*, Heft 10, 1964.